

17 SPORT
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 42 rue des Tilleuls – 92100 Boulogne-Billancourt
880 349 444 RCS NANTERRE
(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 28 JUIN 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
LE 28 JUIN,

Les soussignés :

Monsieur Neill DUFFY, né le 09 juin 1964 à Harare (Zimbabwe), de nationalité irlandaise et britannique et de résidence américaine, demeurant 33 La Cresta Road, Orinda, CA 94567, Etats-Unis, propriétaire de 500 actions ; et

Monsieur Fabien PAGET, né le 26 décembre 1983 à Dijon (21), de nationalité française, demeurant 19 Rond-point André Malraux – 92100 Boulogne-Billancourt, propriétaire de 500 actions.

Détenant ensemble l'intégralité des mille (1.000) actions composant le capital social de la Société (les « Associés »), ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

1. *Approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;*
2. *Affectation du résultat de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;*
3. *Quitus au Président ;*
4. *Conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce ;*
5. *Modification de l'objet social de la Société ;*
6. *Modification des Statuts corrélativement à ces changements d'objet social ; et*
7. *Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.*

Les Associés confirment avoir disposé, préalablement aux présentes, d'un délai suffisant pour prendre connaissance :

- *Des comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;*
- *Du rapport de gestion ;*
- *Des statuts de la Société (les « Statuts ») ;*
- *Et plus généralement, des documents sur lesquels a porté leur droit d'information.*

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes pour l'exercice 2023

La collectivité des Associés, connaissance prise du rapport de gestion et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

Approuve lesdits comptes ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquelles se traduisent par un bénéfice d'un montant de huit mille neuf cent cinquante-et-un euro et quatre-vingt-six centimes (8.951,86 €).

Constata qu'aucune dépense visée à l'article 39.4 du Code général des impôts n'a été réalisée par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat

La collectivité des Associés, connaissance prise du rapport de gestion et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

Décide d'affecter le bénéfice réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à la somme de huit mille neuf cent cinquante-et-un euro et quatre-vingt-six centimes (8.951,86 €) euros en totalité au poste report à nouveau.

Le poste report à nouveau présentera désormais un solde de huit mille neuf cent cinquante-et-un euro et quatre-vingt-six centimes (8.951,86 €).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société a distribué la somme de 149.282,86 euros à titre de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et n'a pas distribué de dividendes au titre des exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

TROISIÈME DÉCISION

Quitus à la Présidente

La collectivité des Associés, connaissance prise du rapport de gestion et en conséquence des décisions qui précèdent,

Donne à la société MOLWENI FRANCE (RCS Paris 920 289 295), en sa qualité de Présidente, quitus entier et sans réserve au titre de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

QUATRIÈME DÉCISION

Conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce

La collectivité des Associés, connaissance prise du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce,

Prend acte dudit rapport dans sa totalité.

Approuve et ratifie, en tant que de besoin, les termes de ce rapport.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

CINQUIEME DECISION

Modification de l'objet social

La collectivité des Associés, connaissance prise du rapport de gestion,

Décide de modifier l'objet social de la Société afin d'y adjoindre la mention suivante : la Société entend générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités. Dans le cadre de cette démarche, les organes de direction de la Société, s'engagent à prendre en considération (i) les conséquences sociales, sociétales et environnementales de leurs décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la Société, et (ii) les conséquences de leurs décisions sur l'environnement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

SIXIEME DECISION

Modification des Statuts

La collectivité des Associés, en conséquence de l'adoption de la décision qui précède,

Décide de modifier l'article 2 des Statuts, comme suit :

« ARTICLE 2 : OBJET

La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- *La prestation de services rendus dans le domaine sportif, tels que : conseil et assistance en matière de communication, publicité, marketing, gestion ;*
- *D'avoir un impact sociétal et environnemental positif et significatif, dans le cadre de ses activités commerciales et opérationnelles ;*
- *Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement, en particulier, s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou par tout autre moyen, à toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne.*

La Société entend générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités. Dans le cadre de cette démarche, les organes de direction de la Société, s'engagent à prendre en considération (i) les conséquences sociales, sociétales et environnementales de leurs décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la Société, et (ii) les conséquences de leurs décisions sur l'environnement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

N.D. F.P.

SEPTIEME DECISION
Pouvoirs pour les formalités


La collectivité des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités notamment d'enregistrement, de dépôt, de publicité et/ou autres.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal constatant les décisions unanimes des Associés qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des Associés et sera retranscrit dans le registre des délibérations des Associés.

Le présent acte est signé par l'ensemble des Associés de la Société dans le cadre du processus de signature électronique Yousign conformément aux articles 1366 à 1368 du Code civil et dispose de la même force probante qu'un acte sur support papier.

Neill Duffy

✓ Certified by  yousign

Monsieur Neill DUFFY

Fabien Paget

✓ Certified by  yousign

Monsieur Fabien PAGET

N.D. F.P.



17 SPORT

42 RUE DES TILLEULS
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

SIREN : 880.349.444

Statut juridique : SAS, société par actions simplifiée

N° TVA : FR50880349444

COMPTES ANNUELS 2023

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023



CECCA ETOILE

SIREN : 830005393

Adresse : 10 RUE EMILE ALLEZ 75017 PARIS, 75017 PARIS 17

www.cecca.fr

Sommaire

Attestation de l'expert comptable	3
Bilan	4
Compte de résultat	7
Détails des comptes	10
Bilan détaillé – Actif	11
Bilan détaillé – Passif	13
Compte de résultat détaillé	15

Attestation de l'expert comptable



Attestation sans réserves

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 05/06/2023, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de 17 SPORT relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 3 455 023,79 €
- Chiffre d'affaires : 4 877 771,63 €
- Résultat net comptable : 8 951,86 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS 17 le 06/06/2024.

Jonathan Khalfa,
Expert-Comptable

Bilan

Bilan actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	3 828	1 576	2 253	3 524
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations	23 351		23 351	23 351	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		27 179	1 576	25 603	26 875
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	2 171 124		2 171 124	254 526
	Autres créances	460 047		460 047	57 022
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	350 000		350 000	1 100 000
	INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
DISPONIBILITÉS	393 237		393 237	1 036 233	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	53 697		53 697	50 371	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		3 428 106		3 428 106	2 498 153
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)		1 314		1 314	1 382
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		3 456 599	1 576	3 455 024	2 526 410

Bilan passif

		31/12/2023	31/12/2022
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		-224 400
Résultat de l'exercice	8 952	373 783	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	10 052	150 383
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques		1 382
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		1 382
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	64 176	89 538
	Emprunts et dettes financières divers	17	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	419 861	99 224
	Dettes fiscales et sociales	236 420	122 787
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	505 908	523 351
Produits constatés d'avance	2 218 591	1 539 746	
	TOTAL DETTES (III)	3 444 972	2 374 645
	Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		3 455 024	2 526 410